



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Stéphanie POUTRAIN
Mél:sgc-rh-concours@herault.gouv.fr

AVIS DE DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Prolongation du délai d'inscription au recrutement sans concours d'adjoint administratif d'administration de l'État au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

**Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault
Année 2022**

En application des dispositions du décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault recrute un adjoint administratif sans condition de diplôme au titre de l'année 2022.

1. Le calendrier de recrutement est modifié comme suit :

- date d'ouverture des inscriptions : **29 septembre 2022**
- date limite d'envoi des dossiers d'inscription par voie postale (*le cachet de la poste faisant foi*) : **24 octobre 2022**
- date prévisionnelle des entretiens avec la commission de sélection pour les candidats retenus : **Semaine 47**
- date prévisionnelle de prise de fonction : **le 31 décembre 2022 (au plus tard)**

Rappel des modalités :

2. Nombre de poste à pourvoir : 1poste

3. Le retrait des dossiers de candidature se fera au choix :

- **par téléchargement** sur le site des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant <https://www.herault.gouv.fr/index.php/Actualites/Recrutement-et-concours>
- **par courrier** en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 grammes (libellée au nom, prénom et adresse du candidat) à l'adresse ci-dessous :

Préfecture de l'Hérault
SGC34/Unité concours et recrutement
Recrutement sans Concours adjoint administratif
34, place des martyrs de la résistance
34 062 Montpellier cedex 2

Les candidats doivent ensuite transmettre leur dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives **par voie postale UNIQUEMENT, au plus tard à la date de clôture des inscriptions, soit le 24 octobre 2022 (le cachet de la poste faisant foi) au service gestionnaire du recrutement à l'adresse ci-dessous :**

**Préfecture de l'Hérault
SGC34/Unité concours et recrutement
Recrutement sans Concours adjoint administratif
34, place des martyrs de la résistance
34 062 Montpellier cedex 2**

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

4. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé,
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat (une page maximum),
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- copie du diplôme le plus élevé,
- la copie de la carte nationale d'identité recto verso ou passeport en cours de validité,
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires.

↳ en cas de demande d'aménagements pour l'épreuve orale : joindre obligatoirement un certificat médical d'un médecin agréé établi depuis moins de 6 mois.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposées dans le délai fixé, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour un entretien ceux dont elle a retenu la candidature.

La liste alphabétique des candidats retenus pour un entretien sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant <https://www.herault.gouv.fr/index.php/Actualites/Recrutement-et-concours>

À l'issue des entretiens, la commission arrête une liste d'admission sur laquelle figure, par ordre de mérite, le nom du lauréat ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire.

5. L'entretien oral :

Les candidats retenus pour l'entretien oral recevront une convocation adressée par messagerie électronique.

L'entretien oral, d'une durée de vingt minutes, commence par un exposé du candidat sur son parcours et ses motivations et se poursuit par un échange avec le jury.

Il permet à la commission de sélection d'évaluer si les expériences personnelles et éventuellement professionnelles du candidat ainsi que sa motivation lui permettront de s'adapter aux emplois confiés.